

## Papier de position Formation

### « Renforcer la formation, la recherche et l'innovation »

---

La formation, recherche et innovation sont des thèmes centraux et étroitement liés pour le PLR.Les Libéraux-Radicaux. La réussite de la Suisse repose fondamentalement sur un marché du travail basé sur un système de formation remarquable et adapté aux exigences. L'innovation est un facteur important du moteur économique de notre pays. Le PLR s'engage pour des conditions-cadre et d'encouragement significatives de nos systèmes de formation et d'innovation, ainsi que des transferts technologiques et l'émergence d'entreprises innovatrices.

#### 1. Des enseignants et directions d'écoles fortes pour de bonnes écoles

Indépendamment du modèle d'école et du degré de formation les personnes chargées d'enseignement sont la clé de voute du succès de l'enseignement. La formation, sélection et la formation continue de celles-ci revêtent une grande importance. Des résultats probants d'écoles conduites par des équipes compétitives, soudées et fortes sont nécessaires. Afin de renforcer les bons éléments des conditions d'engagement comparables à celles de l'économie seront atteintes en y intégrant une composante de performance. Les personnes en provenance d'autre milieux sont à favoriser. Les acquis permettent un enseignement proche de la pratique, des compétences complémentaires doivent être valorisées lors de l'engagement et être prises en compte pour la fixation des traitements. L'académisation de la formation autorisant l'enseignement à l'école publique ne mène pas au but, la possession d'une maturité des enseignants(es) au préscolaire est seulement une condition possible pour l'exercice de leur métier.

#### 2. Renforcement de la formation professionnelle duale

L'apprentissage dual des personnes à former (1<sup>ère</sup> formation, parents, entreprises) est à promouvoir. L'école publique a l'obligation de mieux préparer les écoliers(ères). Le PLR.Les Libéraux-Radicaux exige des buts clairs, atteignables et vérifiables à ce point de jonction. Les écoles obligatoires et de formation professionnelle ont un contact étroit entre elles et vérifient (coordonnent) les buts légaux. La formation professionnelle supérieure organisée par les associations professionnelles constitue un élément important de la formation duale. Le changement au financement sélectif est sensé et favorise la compétition. Les difficultés financières occasionnées par ce changement de paradigme chez les intéressé(e)s doivent être palliées par des mesures adéquates.

#### 3. Niveau élevé des gymnases

Les besoins des universités doivent être davantage prises en compte par les gymnases. Le PLR.Les Libéraux-Radicaux attache une importance élevée à la comparaison des résultats. Le niveau de formation élevé des gymnases et les enseignants qualifiés (master) assurent la sélection nécessaire

et préparent les gymnasiens(nes) au mieux aux études universitaires subséquentes. Nous exigeons de ce fait l'examen des connaissances basiques en mathématiques et allemand.

#### 4. Excellence des Hautes Ecoles

L'université de Berne et les Hautes Ecoles bernoises sont extrêmement importantes pour la compétitivité du canton de Berne.

L'université ambitionne une position de tête dans certaines spécialisations au niveau de la recherche mondiale. La collaboration internationale et l'échange sont centraux pour le lieu de formation « canton de Berne ».

La Haute Ecole spécialisée bernoise occupe une position clé pour renforcer la capacité d'innovation du canton de Berne. L'interconnexion avec les entreprises renforcera le foyer et la proximité de la pratique. Elle pratiquera un échange actif avec les institutions de la formation professionnelle, afin d'assurer la préformation des étudiants. Nous rejetons la possibilité d'octroyer des titres de docteurs par les Hautes Ecoles.

**Remarque :** ce papier de position ne se prononce volontairement pas sur les thèmes écoles de jour et la conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle. Ceux-ci sont traités par le papier de position « Conciliation de la vie familiale et professionnelle ».

---

Adopté par l'assemblée des délégués du 31.01.2018